



EVRY VIRY HOCKEY 91

31, Av du Général de Gaulle - 91170 Viry Chatillon
Club FFHG n° 11025

Procès-Verbal d'Assemblée Générale

Vendredi 31 Aout 2018 à 20h00

Salle La Ferme
31 Avenue Henry Barbusse
91170 Viry-Châtillon

Le Vendredi 31 Aout 2018 à 20h00, les membres de l'Association du Club de Hockey des Jets d'Evry/Viry-Châtillon Centre Essonne se sont réunis en Assemblée Générale à la salle La Ferme 91170 Viry-Châtillon sur convocation du Président du club Olivier TASSAIN.

Cette convocation fait suite à la première assemblée générale qui aurait dû avoir lieu le dimanche 8 juillet 2018 à Viry-Châtillon mais qui n'a pas pu se tenir faute de quorum.

Le président fait observer que, conformément au statut de l'association, la présente Assemblée Générale peut valablement délibérer sans quorum puisqu'il s'agit d'une deuxième convocation.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral
2. Bilan sportif de la saison 2017-2018
3. Bilan financier de la saison 2017-2018
4. Validation du budget financier prévisionnel 2018-2019
5. Validation du règlement intérieur
6. Nomination d'un commissaire aux comptes
7. Présentation de la saison 2018-2019
8. Questions diverses

Est désigné président de séance Olivier TASSAIN

Rapport Moral

Olivier TASSAIN ouvre la séance en rappelant :

- Les statuts et notamment le fait que le quorum n'a pas à être atteint puisqu'il s'agit d'une seconde assemblée générale due au fait que la première, convoquée le 8 juillet 2018, n'avait pas atteint le quorum nécessaire à sa tenue.
- L'assemblée général de ce jour se tient avec 92 votants pour 424 inscrits
- Olivier Tassain adresse également ses remerciements à l'ensemble des membres du bureau et des adhérents pour l'aide lors de la saison qui vient de se terminer.

Bilan Sportif de la saison 2017-2018

Sébastien Roujon, Directeur Technique du club, présente rapidement les résultats de la saison en insistant sur le fait que c'est la saison sportive la plus complète jamais réalisée. Nous sommes le seul club à avoir présenté 2 équipes, les U11 et les U13, 3 années consécutives, en finale d'inter-conférence.

Il est souligné que, même si l'équipe senior D2 a été stoppé en 1/8 de finale des Play-Off, elle a terminé 2° de la saison régulière, meilleur classement depuis la fusion essonnienne.

Aucune autre question n'est posée sur ce sujet

Bilan Financier de la saison 2017-2018

Le Président Olivier Tassain indique que le Bilan est positif cette saison avec les points d'attention suivants :

- Résultat Positif de 9857 euros
- Des provisions pour risque ont été faite pour cause d'attente des paiements de certains sponsors et partenaires
- Augmentation des recettes effectuées à la cafétéria
- Première année avec les entrées payantes sur les Matches D2
- Dépassement du prévisionnel de sponring

Le budget global de fonctionnement du club est pour la saison 2017-2018 de 407 220 euros alors qu'il était de 378 313 la saison précédente, soit une augmentation de 7,6%

Le bilan financier est validé par vote à mains levées à l'unanimité

Budget Financier prévisionnel de la saison 2018-2019

Le budget de fonctionnement prévisionnel pour la saison 2018-2019 prévoit une augmentation des couts de fonctionnement de 18 124 euros.

Cela est due aux investissements suivants :

- Prise d'un encadrant supplémentaire à temps partiel
- Prise d'un contrat d'apprentissage Baapat

Cette augmentation devrait être compensée par :

- Valorisation des espaces publicitaires sur les minibus du club
- Augmentation du chiffre des entrées payantes

Le budget prévisionnel 2018-2019 est validé par vote à mains levée à l'unanimité

Validation du Règlement Intérieur

Olivier Tassain présente oralement les grandes lignes structurantes du règlement intérieur en rappelant que celui-ci a été diffusé à tous les licenciés en même temps que la convocation à l'AG du 8 juillet 2018 et que la convocation à

l'AG de ce jour. La question est posée en séance pour savoir qui a pris le temps de lire celui-ci : la réponse est moins de 15 personnes.

Le règlement intérieur est validé par vote à mains levée à 90 votes et 2 abstentions

Nomination d'un commissaire aux comptes

Olivier Tassain rappelle que compte tenu du niveau de subventions perçues au total, cela dépasse le seuil de l'obligation légale de commissaire aux comptes qui est de 153 000 euros. Il est donc obligatoire de nommer un commissaire aux comptes pour valider annuellement notre bilan financier.

La nomination d'un commissaire aux comptes est validée par vote à mains à l'unanimité

Le commissaire aux comptes titulaire nommé est :

Mr NICOL
21c Rue Jacque Quartier
78960 Voisins le Bretonneux

Le commissaire aux comptes suppléant est :

F.-M. RICHARD et Associés
1 place d'Estienne d'Orves
75009 PARIS

Cette nomination est valable pour les 6 exercices à venir.

Présentation de la saison 2018-2019

Olivier TASSAIN présente les perspectives budgétaires de la saison 2017-2018 avec la prise en compte de l'augmentation des licences ffhg et ligue IDF.

Sebastien Roujon présente l'organisation des entrainements pour saison 2017-2018 avec le système d'affectation des surclassés aux entrainements de la catégorie supérieure.

Questions diverses

Quelles sont les raisons de la suppression de l'équipe D3

- L'équipe D3 a été supprimée pour 2 raisons :
 - Pas l'effectif nécessaire et suffisant en U20 pour qu'elle joue son rôle d'équipe de montée en expérience avant d'intégrer le groupe D2 en fonction de la progression des jeunes
 - Manque d'autonomie de cette équipe sur les 2 saisons passées
- Cette équipe pourra être réinscrite en championnat si l'effectif U20 le justifie

Paiement des licences par les dirigeants

- Les dirigeants sont libres de payer ou non leurs licences. C'est à leur libre arbitre

Peut on avoir des textiles moins chers pour les petites catégories

- Nous regarderons pour avoir des Tshirts d'entrée de gamme pour les petites catégories

Peut on avoir une peluche à l'effigie de la mascotte (Yeti)

- Etude à faire sur le sujet

Après quelques mots de conclusion et de remerciement du président, la séance est levée à 21h20

Olivier TASSAIN



Evry-Viry Hockey 91
Siret 523 460 806 00020
11, Avenue du Général de Gaulle
91170 - Viry-Châtillon